



## **POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT**

### **Décembre 2022**

---

#### **Cotisation d'adhésion annuelle**

La cotisation d'adhésion annuelle est non-remboursable et est facturée pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année d'adhésion.

#### **Annulation d'un événement payant par le participant :**

Les annulations doivent être reçues par écrit au moins 5 jours ouvrables avant la date de l'événement payant pour être éligibles à un remboursement.

Aucun remboursement ne sera accordé si l'annulation est faite à moins de 5 jours ouvrables de la date prévue de l'événement. Aucun crédit pour un autre événement n'est accordé en cas d'annulation.

Toute annulation d'une inscription à un événement payant entraînera des frais administratifs de 30 %.

Si vous vous inscrivez à un événement payant et que vous n'y assistez pas, vous êtes responsable du paiement de l'intégralité du montant de votre billet.

Si vous ne pouvez pas y assister et à moins d'indication contraire, vous pouvez transférer votre inscription à une autre personne, à condition de nous prévenir par courriel avant l'événement.

Remarque: s'il existe des différences de frais associées à un type d'enregistrement de substitution (Exemple: tarification membre par rapport à non-membre), l'écart de prix serait crédité ou facturé en conséquence.

Pour une annulation d'un participant à un événement payant dans le cadre d'un partenariat annuel, le billet ne sera pas remis dans la banque de billets disponibles dans le cadre du partenariat souscrit par votre organisation auprès de Réseau Capital.

Toute demande doit être envoyée par courriel à [inforesseau@reseaucapital.ca](mailto:inforesseau@reseaucapital.ca)

**Annulation d'un événement gratuit par le participant :**

Les annulations pour des événements gratuits n'entraînent aucun frais administratif de gestion.

Cependant, nous suggérons aux participants de nous prévenir le plus tôt possible s'ils ne peuvent pas assister à l'événement (afin de réguler la logistique en conséquence). Les participants peuvent nous envoyer un courriel à [inforesseau@reseaucapital.ca](mailto:inforesseau@reseaucapital.ca)

Pour une annulation d'un participant à un événement gratuit dans le cadre d'un partenariat annuel, le billet sera remis dans la banque disponible dans le cadre du partenariat, sans frais administratifs.

**Annulation ou report d'un événement par Réseau Capital :**

Réseau Capital se réserve le droit de reporter à une autre date ou d'annuler tout événement. Dans le cas d'une annulation, la responsabilité du Réseau Capital consistera uniquement à prévenir les participants inscrits et à rembourser en totalité les frais d'inscription acquittés pour l'événement annulé.